Récapitulatif des Bulletins officiels :

Semaine 44

26 au 30 octobre 2026

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.
L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 45,00€ et de droit d'appel de 25€ qui seront débités du compte du club appelant. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 26 octobre 2026

Présents : MM.– Mr BENOIT – Mr. BERTHELOT –Mr. MAKHECHOUCHE –Mr. RANC –Mr. BERANGER - M CLAMECY –Mme DOSSARD - Mr DIAN – Mme GARCIA – Mr BERANGIER – M LLORENS –

Visio : Mr. SAHBI - Mr. GUIGUE — Mr. ALLIO –

Assiste :

Excusés : Mr IFAOUI - Mr. ARNAUD –

- Le Comité Directeur décide de maintenir le nombre de 16 joueurs en finales de coupes permettant aux éducateurs de récompenser ses joueurs méritants. Par contre l'IFAB ne permet de faire jouer uniquement 14 joueurs.

- L'AG d'hiver du District Grand Vaucluse se déroulera le samedi 14 novembre à la salle des fêtes de Bonnieux.

- Le Comité Directeur précise que la convocation à l'AG envoyée 15 jours avant ne comprendra pas le compte de résultat, qui vous sera transmis avant le 7 novembre 2026. En effet le changement de comptable nous a fait prendre du retard.

- Le Comité Directeur a validé les 2 nouveaux règlements suivants (Carton blanc et U13).

INFORMATION

De plus, le Comité de Direction prend acte de l'article 12.4 des Statuts du District Grand Vaucluse qui précise **:**

« *(…)*

A l'exception des Statuts et du Règlement Intérieur qui relèvent de son ressort exclusif, l'Assemblée Générale délègue au Comité de Direction sa compétence pour l'adoption et la modification des textes suivants :

- *Modification de l'Annexe Financière*
- *Les règlements Intérieurs (C.D.A, Comité de Direction, etc.…)*
- *Les dispositions des Règlements des compétitions Départementales, hormis les dispositions relatives au nombre de clubs, aux accessions et aux rétrogradations.*

Lorsqu'il s'agit de créer un nouveau texte, celui-ci doit être adopté par l'Assemblée Générale, ses modifications ultérieures relevant alors de la compétence du Comité de Direction, sauf s'il est expressément décidé que la modification de ce nouveau texte appartient à l'Assemblée Générale.

- *Mises à jour mineures ne nécessitant pas de modifications majeures*

(…) »

Dès lors, en application de cet article et dans le cadre des prérogatives déléguées, le Comité de Direction du District Grand Vaucluse a décidé de procéder directement à plusieurs modifications règlementaires, pour plus de clarté, de précision pour les clubs et afin de ne pas engorger les votes en Assemblée Générale qui se dérouleront sur des points majeurs. Globalement, il s'agit

- de préciser les dispositions déjà existantes afin d'éviter toute confusion sur certains points
- de corriger les erreurs de frappe, contradictions et incohérences entre les textes, oublis ou absences de mise à jour de certains éléments caducs.
- d'uniformiser les textes.
- d'insérer, dans le règlement d'Administration Générale, des modifications d'articles fédéraux. Ces articles s'imposent déjà aux clubs dans la mesure où ils sont issus des Règlements Généraux de la F.F.F. et un vote en Assemblée Générale s'avère dès lors inutile.

L'ensemble de ces modifications sera publié sur le site Internet du District Grand Vaucluse.

CARTON BLANC

ORIGINE : Commission des Arbitres

Exposé des motifs :

Il est proposé de rajouter un chapitre au règlement actuel du carton blanc concernant le statut de « l'entraineur/joueur », afin d'apporter des précisions complémentaires et pour éviter toute confusion en ce sens.

Il s'agit seulement de précisions à des fins d'illustration.

Date d'effet : Immédiatement

TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
X	***CHAPITRE 3 — CAS DE « L'ENTRAINEUR/JOUEUR »*** ***Article 1 — Principe*** ***Lorsqu'un licencié occupe les fonctions d'entraineur et joueur sur la même rencontre, ce dernier est soumis au présent règlement au regard spécifiquement de son statut au cours de la rencontre.*** ***Les dispositions du Chapitre 1 seront ainsi applicables lorsque le licencié sera joueur, et celles du Chapitre 2 lorsqu'il officiera en tant qu'entraineur.*** ***A noter qu'au sens du précédent règlement, à partir du moment où « l'entraineur/joueur » prend part à la rencontre en tant donc que joueur, celui-ci perd, pour l'ensemble de la rencontre, son statut d'entraineur.*** ***Ainsi, à des fins d'illustrations et en application des chapitres précédents, si un « entraineur/joueur » reçoit une exclusion temporaire alors qu'il occupe la fonction de joueur, il devra quitter le terrain et rejoindre le banc de touche. Il ne pourra être remplacé durant toute la durée de son exclusion temporaire. Il gardera également son statut de « joueur » durant toute la durée de l'exclusion temporaire et ne pourra ainsi coacher son équipe pendant cette période.*** ***Si un « entraineur/joueur » reçoit une exclusion temporaire alors qu'il occupe la fonction d'entraineur, c'est le capitaine de l'équipe ou, à défaut, le vice-capitaine qui sera temporairement exclu. Néanmoins, durant cette exclusion temporaire, l'entraineur/joueur pourra rentrer en jeu, mais seulement en remplaçant un joueur différent de celui exclu temporairement en application des dispositions du chapitre 2.*** ***Article 2 — Cumul des sanctions*** ***Un entraineur/joueur ne peut faire l'objet de deux cartons blancs au cours de la rencontre, aussi bien dans un seul rôle, que distinctement dans les deux rôles.***

	L'arbitre reste libre de sanctionner le licencié « entraineur/joueur » par un avertissement ou une exclusion définitive si ce dernier a fait l'objet d'une exclusion temporaire, quel que soit sa fonction lors des faits, au préalable, notamment au regard de la réitération d'un comportement répréhensible. ***Par exception à l'article 5 du chapitre 2, un avertissement faisant suite à une exclusion temporaire, attribuée alors que l'entraineur/joueur occupait sa fonction d'entraineur / officiel d'équipe, n'est pas automatiquement transformé en exclusion définitive, si et seulement si l'avertissement reçu est attribué alors que le licencié évolue en tant que joueur.***

CHAMPIONNATS U13 - FMI

ORIGINE : Commission du Football Animation

Exposé des motifs :
Comme introduit lors des réunions de présaison et rappelé à de multiples reprises sur les procès-verbaux de la Commission du Football Animation, il est proposé pour un meilleur suivi de mettre en place la FMI sur l'ensemble des rencontres de U13 à partir de la phase 2 des championnats, juste après la fin des brassages donc.

Date d'effet : Immédiatement

TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
ARTICLE 17 – FEUILLES DE MATCHES Les rencontres sont traitées sous feuille de match informatisée (FMI) dans les conditions définies à l'article 139 Bis des Règlements Généraux de la F.F.F, dès la phase 2 de championnat pour le « Niveau 1/2 » - Accession et pour la phase 3 du championnat pour le championnat U13 D1 à 11 et U13 D2 à 8. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les Officiels, une feuille de matchpapier originale doit être envoyée au DGV par le club recevant, dans le délai de 48 heures ouvrables après lematch.	**ARTICLE 17 – FEUILLES DE MATCHES** Les rencontres sont traitées sous feuille de match informatisée (FMI) dans les conditions définies à l'article 139 Bis des Règlements Généraux de la F.F.F, dès la phase 2 de championnat ***pour l'ensemble des rencontres, quel que soit le niveau***. ~~***le « Niveau 1/2 » - Accession et pour la phase 3 du championnat pour le championnat U13 D1 à 11 et U13 D2 à 8.***~~ Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les Officiels, une feuille de matchpapier originale doit être envoyée au DGV par le club recevant, dans le délai de 48 heures

Tout manquement aux dispositions de l'article 139 Bis des Règlements Généraux de la F.F.F. donnera le match perdu par pénalité au club recevant. Le club adverse conservera les points acquis sur le terrain. La première phase et les rencontres différentes que celles des niveaux cités ci-dessus concernant l'utilisation de la FMI, seront traitées sous feuille de match papier dédié, en application des dispositions de l'article 139 Bis des Règlements Généraux.	ouvrables après lematch. Tout manquement aux dispositions de l'article 139 Bis des Règlements Généraux de la F.F.F. donnera le match perdu par pénalité au club recevant. Le club adverse conservera les points acquis sur le terrain. ***La première phase (phase de brassages) sera traitée*** ~~**et les rencontres différentes que celles des niveaux cités ci-dessus concernant l'utilisation de la FMI, seront traitées**~~ sous feuille de match papier dédié, en application des dispositions de l'article 139 Bis des Règlements Généraux.

- La commission Foot Animation souhaite fortement que, dans la mesure du possible, l'utilisation de la FMI soit généralisée à toute la catégorie U13 dès la phase 2.

Christophe BENOIT
Président
Général

Alain BERTHELOT
Secrétaire

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL DISTRICALE.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du lundi 26 octobre 2026

Présents : M. GILLES (Président), Mme GUEGAN ; Mr. CHAUMARD

Visio :

SECTEUR CHAMPIONNAT

Ci-joint = tableau des montées et descentes (fin de saison 2026/2027)

TABLEAU DES MONTÉES / DESCENTES (fin de saison 2026/2027)					
Descente de R3		**1 POULE D1**	**2 POULES D2**	**4 POULES D3**	**5 POULES D4**
0	**MONTÉES**	1er	1er et 2ème par poule	1er et 2ème par poule	1er et 2ème par poule
	DESCENTES	10ème, 11ème et 12ème	10ème, 11ème et 12ème par poule + plus mauvais 9ème	11ème et 12ème par poule + plus mauvais 10ème	
1	**MONTÉES**	1er	1er et 2ème par poule	1er et 2ème par poule	1er et 2ème par poule
	DESCENTES	9ème, 10ème, 11ème et 12ème	9ème, 10ème, 11ème et 12ème par poule	11ème et 12ème par poule + 2 plus mauvais 10ème	
	MONTÉES	1er	1er et 2ème par poule	1er et 2ème par poule	1er et 2ème par poule

2	**DESCENTES**	8ème, 9ème, 10ème, 11ème et 12ème	9ème, 10ème, 11ème et 12ème par poule. + plus mauvais 8ème	11ème et 12ème par poule + plus 3 plus mauvais 10ème	
3	**MONTÉES**	1er	1er et 2ème par poule	1er et 2ème par poule	1er et 2ème par poule
	DESCENTES	7ème, 8ème, 9ème, 10ème, 11ème et 12ème	8ème, ,9ème, 10ème, 11ème, et 12ème par poule	10ème, 11ème et 12ème par poule	
4	**MONTÉES**	1er	1er et 2ème par poule	1er et 2ème par poule	1er et 2ème par poule
	DESCENTES	6ème, 7ème, 8ème, 9ème, 10ème, 11ème et 12ème	8ème, 9ème, 10ème, 11ème, et 12ème par poule + plus mauvais 7ème	10ème, 11ème et 12ème par poule + plus mauvais 9ème	
5	**MONTÉES**	1er	1er et 2ème par poule	1er et 2ème par poule	1er et 2ème par poule
	DESCENTES	5ème, 6ème, 7ème, 8ème, 9ème, 10ème, 11ème et 12ème	7ème, 8ème, 9ème, 10ème, 11ème, et 12ème par poule	10ème, 11ème et 12ème par poule + plus 2 mauvais 9ème	

Ci-joint = tableau des rencontres non jouées

MATCHS REPORTES

DIVISION	DATE	N°MATCH	EQUIPE	EQUIPE	DATE	HEURE	COMMENT.
D1	04-oct	56556212	AUTRE PROVENCE	ST REMY	11/11	15H	
	11-oct	56556215	US AVIGNON	MONTEUX	11/11	15H	
	25-oct	56556221	GADAGNE	PLAN ORGON	11/11	15H	
D2/A	25-oct	56556780	EYRAGUES	VAL DURANCE 2	11/11	15H	
	25-oct	56556777	NOVES	AUREILLE	11/11	15H	
	25-oct	56556781	DENTELLES	PERTUIS 2	11/11	15H	

D2/B	25-oct	56556912	MORIERES	FCEA	11/11	15H	
	25-oct	56556913	ST JEAN DU GRES	MOLLEGES EYGALIERES	11/11	15H	
	25-oct	56556910	BEDARRIDES	VILLENEUVE	11/11	15H	
D3/A	25-oct	56557044	MORIERES 2	FCEA 2	11/11	12H45	
	25-oct	56557046	MONDRAGON	AUTRE PROVENCE 2	11/11	15H	
	25-oct	56557045	DENTELLES 2	CAROMB	11/11	12H45	
D3/B	11-oct	56557169	SARRIANS COM	SORGUES 2	11/11	15H	
	25-oct	56557178	PIOLENC	SC BEAUME	11/11	15H	
	25-oct	56557176	BEDARRIDES 2	RC PROVENCE	11/11	12H45	
D3/C	25-oct	56557311	ST JEAN DU GRES 2	CALAVON	15/11	15H	
	25-oct	56557313	CABANNES	LE THOR	11/11	15H	
D3/D	25-oct	56557490	GADAGNE 2	PLAN D'ORGON 2	11/11	12H45	
	25-oct	56557487	LES VIGNERES	GRAVESON 2	11/11	15H	
D4/A	11-oct	79328572	SARRIANS 2	AS VALAYANS	11/11	12H45	
	25-oct	79328581	PIOLENC 2	SC BEAUMES 2	11/11	12H45	
D4/B	25-oct	79160339	MONDRAGON 2	CADEROUSSE 2	11/11	12H45	
	25-oct	79160334	VIOLES	TRAVAILLAN 2	11/11	15H	
D4/C	04-oct	56558203	US AVIGNON 3	LE THOR 2	11/11	12H45	
	25-oct	56558212	BARBENTANE 2	GADAGNE 4	11/11	15H	

D4/D	25/10	56558343	NOVES 2	AUREILLE 2	11/11	12H45	
	25/10	56558348	CABANNES 2	LES VIGNERES 3	11/11	12H45	
	25/10	56558346	PALUDS NOVES	CALAVON 2	11/11	15H	
	25/10	56558345	OM LUBERON 2	TOUR D'AIGUES	11/11	15H	
D4/E	25/10	56558479	EYRAGUES 2	TOUR AIGUES 2	11/11	12H45	
	25/10	56558476	LES VIGNERES 2	VILLELAURE	11/11	12H45	
COUPE GRAND VAUCLUSE			**2EME TOUR**				
			LMDV	PERTUIS	28/10	20H	
COUPE GRAND VAUCLUSE			**CADRAGE**				
		80411833	MAILLANE	SCJ	11/11	15H	
		80411836	LES ANGLES	GRAVESON	11/11	15H	
		80411840	CALAVON	BARBENTANE	11/11	15H	
		80411841	TOUR AIGUES	VEDENE LE PONTET	11/11	15H	
		OU	LMDV	ROGNONAS	11/11	15H	
			ROGNONAS	PERTUIS			

D3 :

- Match n°56557317 : Villeneuve FC. – ST. Etienne du Grès du 01/11 se jouera terrain annexe Laune à 12h45.

D4 :

- Match n°56558219 : FC. Avignon – US. Avignon du 01/11 se jouera à la Souvine à 12h45.

Les rencontres concernant les équipes de Visan 1 et SCJ. 3 sont reportées jusqu'à décision disciplinaire.

SECTEUR COUPE

Ci-joint tirage du cadrage de la coupe de l'Espérance à jouer le 15/11 à 15h.
Sauf St-Jean du Grès – FC. ST-Rémy à jouer le 11/11 à 12h30.

Journée	02	- Aller	15/11/2026			Journée	- Retour
53935.	... - ...	11/11/26 12H30	80944027	St Jean Gres Fontv. 2	-	Fc Saint Remy 2	
53925.	... - ...	15H	80944017	R. C. B. Bollene 2	-	F.C. Vigneres 2	
53926.	... - ...	15H	80944018	U.S. Touraine 2	-	O. Montelais 3	
53927.	... - ...	15H	80944019	Espe. Sorguaise 2	-	U.S. Planaise 2	
53928.	... - ...	15H	80944020	F.C. Aureillois 2	-	Nyons F.C. 2	
53929.	... - ...	15H	80944021	Et.S. Boulbon 2	-	Scb 2	
53930.	... - ...	15H	80944022	F.C.M. E. 2	-	St. Maillanais 2	
53931.	... - ...	15H	80944023	Sp.O. Mornassien 2	-	Scj 3	
53932.	... - ...	15H	80944024	Morieres Acs 2	-	U.S. Gres Orange 2	
53933.	... - ...	15H	80944025	Sp.C. Rognonais 2	-	F.C. Carpentras 2	
53934.	... - ...	15H	80944026	Les Angles Emaf 2	-	S.O. Velleronnais 2	
53936.	... - ...	15H	80944028	Boxeland C. Islois 2	-	U.S. Avignonnaise 2	

Exempts : US. BARTHELASSE ; ARC. CAVAILLON ; GADAGNE ; AV.G.ROUSSILLON

Prochain tirage 1/8ème de finale Grand Vaucluse :
Le 16/11 à 16h à jouer le 29/11.

Les prochains tirages des coupes Roumagoux et Ulysse Fabre se feront après les 8èmes de finale de la Coupe Grand Vaucluse.

COMMISSION DES JEUNES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL DISTRICALE.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du mardi 27 octobre 2026

Présents : Mme. Nicolas Aline (Présidente) ; Mr. Abeille Georges ; Mr. Poli Jean-Marie ; Mr. Bochet Michel

Excusés : Mr. Dany Stéphane

SECTEUR CHAMPIONNAT

RAPPEL :

Toutes les demandes de report doivent être faites 8 jours avant la rencontre, sinon on sera obligé de refuser.

U17 D2 :

Note au club de U17 D2 Poule A et B :

Les rencontres non jouées seront programmées le 18/11/2026 et le 25/11/2026 à 15h30. Aucune dérogation ou report seront acceptés.

SECTEUR COUPES

Ci-joint les tirages des coupes U14 au U19 de la Grand Vaucluse.

- **U14 Grand Vaucluse : 21/11 – Cadrage**

Journée	02	- Aller	21/11/2026			Journée	- Retour
54516.	... - ...	15H	81043286	Sp.C. Montfavet 21	-	Lfc 21	
54517.	... - ...	15H	81043287	S.O. Velleronnais 21	-	A.R.C. Cavaillon 21	
54518.	... - ...	15H	81043288	St Didier Pernoise 21	-	Ac Vedene Le Pontet 21	
54519.	... - ...	17H	81043289	Pertuis - Peyrolles 21	-	F.C. Villeneuve 21	
54520.	... - ...	15H	81043290	Fcea 21	-	Av. C. Avignonnais 21	

Exempt : AV.S. Camaretois ; US. Touraine ; Ventoux Sud ; JS. Apt ; ST. Rémy de provence ; CF. 84 ; SCJ ; US.Avignonnaise ; O. Montelais ; US. Planais ; FC. Alpilles ; ST. Maillanais.

- **U15 Grand Vaucluse : 22/11 – 1er Tour**

Journée	02	- Aller	22/11/2026			Journée	- Retour
54503.	... - ...	10H30	81042139	L Aca 84 1	-	A.R.C. Cavaillon 1	
54504.	... - ...	10H30	81042140	Ent. Rcp Serignan 1	-	Ac Vedene Le Pontet 1	
54505.	... - ...	10H30	81042141	Ent. Scl Le Puy 1	-	St Didier Pernoise 1	
54506.	... - ...	10H30	81042142	Les Angles Emaf 1	-	Av. C. Avignonnais 1	
54507.	... - ...	10H30	81042143	St Andiol Olympique 1	-	Nyons F.C. 1	
54508.	... - ...	10H30	81042144	Tarascon S. C. 1	-	O. De Barbentane 1	
54509.	... - ...	10H30	81042145	Sp.C. Montfavet 1	-	Ventoux Sud Fc M/B 1	
54510.	... - ...	10H30	81042146	Boxeland C. Islois 1	-	Mistral Academie F. 1	
54511.	... - ...	10H30	81042147	Lmdv 1	-	Av.S. Camaretois 1	
54512.	... - ...	10H30	81042148	F.C.A. 1	-	O. Montelais 1	
54513.	... - ...	10H30	81042149	F.C.M. E. 1	-	St Jean Gres Fontv. 1	
54514.	... - ...	10H30	81042150	U.S. Avignonnaise 1	-	U.S. Caderoussienne 1	
54515.	... - ...	10H30	81042151	Pertuis Usr 1	-	F.C. Villeneuve 1	

Exempt : Graveson ; ST. Rémy de provence ; RCB. Bollène

- **U16 Grand Vaucluse : 22/11 – 2ème Tour**

Journée	02	- Aller	22/11/2026			Journée	- Retour
54496.	... - ...	10H30	81042047	Pertuis - Peyrolles 21	-	U.S. Touraine 21	
54497.	... - ...	10H30	81042048	F.C. Villeneuve 21	-	U.S. St Saturninoise 21	
54498.	... - ...	10H30	81042049	O. Montelais 21	-	Ac Vedene Le Pontet 21	
54499.	... - ...	10H30	81042050	Av. C. Avignonnais 21	-	St. Maillanais 21	
54500.	... - ...	10H30	81042051	A.R.C. Cavaillon 21	-	U.S. Planaise 1	
54501.	... - ...	10H30	81042052	Fc Alpilles 21	-	Ac. Foot Ventoux 21	
54502.	... - ...	10H30	81042053	F.C. Carpentras 21	-	St Didier Pernoise 21	

CFC. Avignon – SO. Velleronnais **OU** SO. Velleronnais – FCME (dossier en cours)

- **U17 Grand Vaucluse : 22/11 – Cadrage**

Journée	02	- Aller	22/11/2026			Journée	- Retour
54486.	... - ...	10H30	81041858	Tarascon S. C. 1	-	Nyons F.C. 1	
54487.	... - ...	10H30	81041859	Ucv 1	-	R.C. De Provence 1	
54488.	... - ...	10H30	81041860	U.S. Touraine 1	-	Les Angles Emaf 1	
54489.	... - ...	10H30	81041861	Fc Alpilles 1	-	Av.S. Camaretois 1	
54490.	... - ...	10H30	81041862	F.C. Cheval Blanc 1	-	S.O. Velleronnais 1	
54491.	... - ...	10H30	81041863	U.S. Avignonnaise 1	-	St Didier Pernoise 1	
54492.	... - ...	10H30	81041864	F.C. Vigneres 17	-	O. Novais 1	
54493.	... - ...	10H30	81041865	Av. C. Avignonnais 1	-	A.S. Piolencoise 1	

Exempt : ST. Saturninoise ; O. Montelais ; Avignon CFC ; A.G. Roussillon ; Dentelles FC.

- **U19 Grand Vaucluse : 21/11 – Cadrage**

Journée	01	- Aller	21/11/2026			Journée	- Retour
54335.	... - ...	15H	81030302	Js St Etienne Gres 1	-	Sp.C. Gadagnien 1	
54336.	... - ...	15H	81030303	U.S. Touraine 1	-	Ac Vedene Le Pontet 1	
54337.	... - ...	15H	81030304	Av.S. Camaretois 1	-	O. De Barbentane 1	

Exempt : FC. Villeneuve ; O. Montelais ; V. Durance ; ST. Saturninoise ; SDE. Pernes ; Graveson ; Ventoux Sud ; Montfavet ; AC. Avignonnais ; JS. Apt ; Com. Sarrians ; SCJ ; SC. Luberon.

COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL DISTRICALE.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

CSR N°07

Réunion du Mercredi 28 Octobre 2026

Présents : GONDRAN Lina - GUEGAN Martine - CRESPIN Raymond - DEPACE Thomas - M ROCHER Lionel

Excusés : - ILAFKIHEN Tarik

Nouveaux dossiers

N° 72 ST Didier Pernes – Avignon CFC U17 d2 du 04/10/2026
N° 124 Graveson – Goult Roussillon D3 du 04/10/2026
N° 128 Avignon FC – Tarascon FC D3 du 04/10/2026
N° 129 Piolenc as – Comète Sarrians D4 du 04/10/2026
N° 155 Ventoux Sud - Sarrians Com U19 Brass du 24/10/2026
N° 156 Caderousse Us- Isle BC D4 du 25/10/2026
N° 159 Ventoux Sud – Sarrians Cupe U15 GV du 18/10/2026
N° 46 Autre Provence Foot Ventoux- Courthézon JONQUIERES U16 D2 du 19/09/2026 FMI
N° 49 Bis Noves O - Touraine US D4 du 06/09/2026 FMI
N° 50Bis Ventoux sud Bedarrides D2 du 20/09/2026 FMI
N° 52Bis Entraigues ALTHEN FC- Carpentras FC D3 du 20/09/2026 FMI
N° 53Bis Entraigues ALTHEN –Carpentras FC D2 du 20/09/2026 FMI
N° 56Bis Avignon FC – Cavaillon ARC U16 D1 du 27/09/2026 FMI
N° 58Bis Sarrians Com Grès D'Orange U15 Brassage du 27/09/2026 FMI
N° 59Bis Valayans AS – Monteux O Coupe Esperance du 27/09/2026 FMI
N° 60 Bis Avignon FC- Nyons FC U15 Brassage du 20/09/2026 FMI
N° 69 Ventoux SUD - Les angles EMAF Seniors F à 8 du 27/09 FMI
N° 71 Les Angles EMAF Rasteau AS senior F à 8 du 04/10/2026 FMI
N° 73 Etoile d'AUBUNE F – Avignon AC F u15 F à 11 du 15/03/2026 FMI
N° 75 Courthézon JONQUIERES- Villeneuve FC U16 D2 du 04/10/2026 FMI
N° 76 Bollene RCB – Bollene MJCV D3 du 04/10/2026 FMI
N° 81 Caderousse US- Lapalud D4 du 20/09/2026 FMI

N° 151 Provence RC- Sarrians Com Coupe GV U17 du 18/10/2026 FMI
N° 152 Pertuis USR Val DURANCE FA Coupe GV U14 du 17/10/2026 FMI
N° 153 Ventoux sud – Cabannes Coupe amitié F à 8 du 18/10/2026 FMI
N° 157 Cabannes Rognonas SPC U17 D2 du 27/09/2026 FMI
N° 158 Bollene RCB Grès D'Orange Us u15 brassage du 11/10/2026 FMI

Dossiers en attente

N° 154 Mistral ACADEMIE – Velleron D4 du 25/10/2026

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

INFORMATION FMI

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.
Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre.
-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.
A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisi de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

Tableau des FORFAITS :

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait aux clubs ci-dessous (voir article 159, alinéa 4 RG FFF)
Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIERS FORFAITS CSR 28/10/2026

N°DOSSIER	N°MATCH	DATE	EQUIPE	EQUIPE	CATEGORIE	EQUIPE FORFAIT
72	79550169	04/10/26	St didier pernes	Avignon CFC	U17 D2	Avignon CFC
155	79474689	24/10/26	Ventoux sud	Sarrians	U19 Brass	Sarrians
159	79756610	18/10/26	Ventoux sud	Sarrians	COUPE GV U15	Sarrians

Tableau des FMI :

Disposition Financière 2026/2027 District Grand Vaucluse

Feuille de Match Informatisée et Feuille de match papier :

. Non envoi de Rapport FMI	25
. Non Utilisation de la FMI (Sauf panne)	50
. Envoi feuille de match (district) hors délai (48 H)	50

DOSSIERS FMI 28/10/2026

N° Dossier	N° Match	Date de la rencontre	Catégorie	Equipe Recevante	FM. Papier	Rapport par Mail	Amende	Equipe Visiteuse	Rapport Mail	Amende	Responsable FMI	Amende totale club recevant
157	79154941	27/09/2026	U17 D2	Cabannes	Reçue	Reçu	**0 €**	Rognonas	Non reçu	**25 €**	Cabannes	**50 €**
46	79541174	19/09/2026	U 16 D2	AC Foot Ventoux	Reçue	Reçu	**0 €**	Courthézon Jonquières	Non reçu	**0 €**	AC Foot Ventoux	**0 € Dysfonctionnement**
49 bis	56558321	06/09/2026	D4	Noves	Non reçue	Non reçu	**50 + 25 €**	Us Touraine	Non reçu	**25 €**	Noves	**50+50+25 = 125 €**
50 bis	56556893	20/09/2026	D2	Ventoux Sud	Non reçue	Reçu	**50 €**	Bedarrides	Non reçu	**25 €**	Ventoux Sud	**50 + 50 = 100 €**
52 bis	56557026	20/09/2026	D3	FC Entraigues ALTHEN	Non reçue	Non reçu	**50+ 25 €**	Carpentras	Non reçu	**25 €**	FC Entraigues ALTHEN	**50+50+25 = 125 €**
53 bis	56556894	20/09/2026	D2	FC Entraigues ALTHEN	Non reçue	Non reçu	**50 + 25 €**	Carpentras	Non reçu	**25 €**	FC Entraigues ALTHEN	**50+50+25 = 125 €**
56 bis	79470247	27/09/2026	U16 D1	FC Avignon	Non reçue	Non reçu	**50 + 25 €**	ARC Cavaillon	Non reçu	**25 €**	FC Avignon	**50+50+25 = 125 €**
58 bis	79614566	27/09/2026	U15 BRASS	Comète Sarrians	Non reçue	Non reçu	**50 + 25 €**	Us Grès d'Orange	Non reçu	**25 €**	Comète Sarrians	**50+50+25 = 125 €**
59 bis	79122513	27/09/2026	CESP	AS Valayans	Non reçue	Non reçu	**50 + 25 €**	O. Montelais	Reçu	**0 €**	As Valayans	**50+50+25 = 125 €**
60 bis	79614557	20/09/2026	U15 Brassage	FC Avignon	Non reçue	Non reçu	**50 + 25 €**	Nyons	Non reçu	**25 €**	FC Avignon	**50+50+25 = 125 €**
69	59611591	27/09/2026	Senior F 8	AC Foot Ventoux	Reçue	Reçu	**0 €**	Les Angles	Non reçu	**0 €**	AC Foot Ventoux	**0 € Dysfonctionnement**
73	79556025	03/10/2026	U15 F 11	Etoile d'AUBUNE	Reçue	Non reçu	**50 + 25 €**	AC Avignon	Reçu	**0 €**	Etoile d'AUBUNE	**50+25 = 75 €**
81	79160317	20/09/2026	D4	Caderousse	Reçue	Reçu	**0 €**	Lapalud	Non reçu	**25 €**	Caderousse	**50 €**
151	79754110	18/10/2026	U17 CGV	RC Provence	Reçue	Reçu	**0 €**	Comète Sarrians	Non Reçue	**25 €**	RC Provence	**50 €**
152	79756476	17/10/2026	U14 CGV	Pertuis USR	Reçue	Reçu	**0 €**	Fa Val DURANCE	Non Reçue	**25 €**	Pertuis Usr	**50 €**
153	80001193	18/10/2026	Coupe Amitié F 8	Ventoux SUD	Reçue	Reçu	**0 €**	Stade Cabannais	Non Reçue	**25 €**	Ventoux SUD	**50 €**

Dossier n° 124

N° Match : 56557476

GRAVESON – GOULT ROUSSILLON D3 du 04/10/2026

Vu sur la feuille l'annotation de Mr LAMACHI Fouad arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 45 minute pour cause de malaise du joueur n° 12 de GOULT ROUSSILLON Cet arrêt a nécessité l'intervention des Pompiers et du Samu : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 0 à 1 ».

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match à rejouer (article 159 Alinéa 2 des RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 128

N° Match : 56557478

AVIGNON FC – TARASCON FC D3 du 04/10/2026

Vu la réclamation d'après match envoyée par le club de TARASCON FC par courrier électronique (voir article 187, alinéa 1 des RG FFF).
Cette réclamation porte sur la participation et la qualification du joueur ALKHASSAL Faycal
Vu la réponse envoyée par le club de AVIGNON AC suite à la demande de la CSR.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la ligue Méditerranée et après consultation du service licence il s'avère que la licence de ce joueur a été enregistré le 04/10/2026 jour de la rencontre

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à AVIGNON FC TARASCON FC gardant quant à elle son résultat acquis sur le terrain (voir article 187, alinéa 1 des RG FFF)

Dossier transmis à la commission compétente pour aux fins d'homologation

Dossier n° 129

N° Match :79328570

PIOLENC AS – SARRIANS COM D4 du 04/10/2026

Vu la réclamation d'après match envoyée par le club de PIOLENC AS par courrier électronique en date du 05/10/2026 (voir article 187, alinéa 1 des RG FFF).
Cette réclamation porte sur la participation et la qualification du joueur DAMANY Ayoub.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la ligue Méditerranée il s'avère que ce joueur est classé U17 et ne possède pas la mention de double sur classement lui permettant de participer en catégorie senior. (Art 73 des RG FFF)

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à SARRIANS COM PIOLENC SA gardant quant à elle son résultat acquis sur le terrain
Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 156

N° Match : 56558211

CADEROUSSE US – ISLE BC D4 du 25/10/2026

Vu l'évocation envoyée par le club de ISLE BC en date du 25/10/2026 jugée irrecevable car le motif invoqué ne correspond pas à un des critères de l'évocation (art 186 de RG FFF)

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réclamations et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des RG FFF)

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain CADEROUSSE US – ISLE BC 1 à 1

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Dossier n° 158

N° Match : 79614576

BOLLENE RCB – GRES D'ORANGE US U15 Brassage du 11/10/2026

Vu l'absence d'utilisation de la FMI.
Vu l'absence et le non-envoi de la feuille de match de cette rencontre.
Vu l'absence des rapports des deux clubs.

Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité pour le club de BOLLENE RCB.
Article 139 bis des RG FFF

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Raymond CRESPIN, **Lionel ROCHER,**

Président de séance **Secrétaire**

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL DISTRICALE.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du VENDREDI 30 OCTOBRE 2026

Présents : M.SASSI (Président de la Commission) ; M. ZANDOMENEGHI. M THIABAUD. M. BOUCHENTOUF , M LAURENT

Excusés: M. EL HAMMOUNI, M GOUSSET, Mme GARCIA,

VISIO:

Assiste: MOUNIR (téléphone)

TOUTES LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES POUR LES CATEGORIES DE U6 A U11 DOIVENT SE FAIRE A TRAVERS LE F.A.L

La commission foot animation valide le tournoi international de CARPENTRAS les 4/5 et 6 juin 2027.

CATEGORIE U12/U13

Changement de temps de jeu, cette catégorie passe de 60 minutes à 70 minutes, donc deux périodes de 35 minutes.

IMPORTANT : TOUTES LES RENCONTRES, ACCESSION-AVENIR U12/U13 SERONT GERES PAR LA TABLETTE A COMPTE DE LA PHASE 1

Début de la Phase 1 le 07/11/2026 :

Lors de la Phase 1, Phase 2 et Phase 3 en **U12 U13** et Phase 1 et Phase 2 en **U13 Accession**, les rencontres seront prochainement disponibles sur le site Compétitions du District.
Par conséquent, **l'utilisation de "FAL" est désormais terminée pour ces catégories**.
Les rencontres de ces catégories se dérouleront donc avec la **Feuille de Match Informatisée (FMI)** **sur tablette** et non plus avec les feuilles de plateau et de licences utilisées lors de la phase de brassage.

⚠ **Le règlement relatif à l'utilisation de la FMI est en pièce jointe. Nous vous remercions d'en prendre impérativement connaissance.**

Concernant les demandes de modification d'horaires : (Horaire initial 13h30)

- Toute demande doit être effectuée exclusivement via **Footclubs**, au minimum **8 jours avant la date initialement prévue de la rencontre**.
- Aucune demande de modification d'horaire ne sera traitée par mail.
- Si vous avez **plusieurs rencontres à la même heure** merci de nous envoyer votre programmation au plus tôt par mail **(les rencontres pourront donc se jouer le samedi matin)**

Concernant les demandes de modification de terrain :

- Les demandes peuvent être effectuées via **Footclubs** ou par mail.
- Le club adverse devra obligatoirement être mis en copie de votre demande pour qu'il en soit informé.

- En cas d'arrêté municipal rendant votre terrain indisponible, merci de nous en informer dès réception de celui-ci et de mettre systématiquement le club adverse en copie du mail.

CATEGORIE U10/U11

Changement de temps de jeu, cette catégorie passe de 50 minutes à 60 minutes, donc deux mi-temps de 30 minutes si un match ou 2 matchs de 30 minutes si triangulaire.

Pour les catégories U10U11 les matchs sont prévus à 13h30 le Samedi, il est possible de modifier les horaires si accord et seulement si accord des clubs concernés, si ce n'est pas le cas le match restera programmé le Samedi à 13h30.

La phase 1 est sur le FAL.

Dans le cadre de l'organisation des plateaux Football à 8, nous vous rappelons plusieurs éléments importants concernant le bon déroulement des manifestations, tant dans le domaine administratif que sportif.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

Les clubs recevant sont responsables de l'organisation administrative de leur plateau.

A ce titre, aucun plateau ne doit débuter sans que les feuilles de match et la feuille de plateau ne soient intégralement remplies.
Nous vous demandons également de procéder à l'appel des joueurs avant le début des rencontres afin de vérifier la présence et l'identité des participants.

ORGANISATION SPORTIVE :

Le club organisateur devra mettre à disposition un arbitre pour le déroulement des rencontres si ce dernier est mineur, il devra être accompagné d'un adulte référent.

Esprit des plateaux :

Nous vous rappelons que les plateaux Football à 8 doivent se dérouler dans un excellent état d'esprit, en privilégiant avant tout :

LE PLAISIR DE JOUER/LE RESPECT DES ADVERSAIRES, ARBITRES et EDUCATEUR/ LE FAIR-PLAY/L'APPRENTISSAGE ET LE D2VELOPPEMENTDES JEUNES JOUEURS.

Nous comptons sur l'implication de chacun afin de garantir le bon déroulement de ces rassemblements et d'offrir aux enfants un environnement sportif de qualité.

CATEGORIE U8/U9

Temps de jeu par plateau = 60 minutes.

Toutes les poules ainsi que les 4 premières journées de la phase 1 sont dans le FAL. Attention certaines poules ont été modifiées.

CATEGORIE U6/U7

Temps de jeu par plateau = 50 minutes.

Toutes les poules ainsi que les 4 premières journées de la phase 1 sont dans le FAL. Attention certaines poules ont été modifiées.

Planning Foot Animation saison 2026/2027 :

PLANNING FOOT ANIMATION					2026 / 2027	
Date		U6 - U7 *FOOT à 4*	U8 - U9 *FOOT à 5*	U10 - U11	U12 - U13	
AOUT	29/8				REUNION EDUCATEURS	
SEPTEMBRE	5/9					
	12/9			RENTREE DU FOOT		
	19/9		RENTREE DU FOOT		BRASSAGE J1	
	26/9	RENTREE DU FOOT		BRASSAGE J1	BRASSAGE J2	
OCTOBRE	3/10		PHASE 1 PLATEAU 1 CHEZ A	BRASSAGE J2	BRASSAGE J3	
	10/10	PHASE 1 PLATEAU 1 CHEZ A		BRASSAGE J3	BRASSAGE J4	
	17/10		PLATEAU 2 CHEZ B THEME HALLOWEEN	RATTRAPAGE / RENTREE FUTSAL	BRASSAGE RATTRAPAGE	
	24/10	VACANCES DE LA TOUSSAINT				
	31/10					
NOVEMBRE	7/11	PLATEAU 2 CHEZ B		PHASE 1 J1	ACCESSION PHASE 1 J1	AVENIR PHASE 1 J1
	14/11		PLATEAU 3 CHEZ C	PHASE 1 J2	ACCESSION PHASE 1 J2	AVENIR PHASE 1 J2
	21/11	PLATEAU 3 CHEZ C		PHASE 1 J3	ACCESSION PHASE 1 J3	AVENIR PHASE 1 J3
	28/11		PLATEAU 4 CHEZ D	PHASE 1 J4	ACCESSION PHASE 1 J4	AVENIR PHASE 1 J4
DECEMBRE	5/12	PLATEAU 4 CHEZ D		PHASE 1 J5	1ER TOUR FESTIVAL FOOT	
	12/12	PLATEAU FUTSAL DE NOEL		PHASE 1 RATTRAPAGE	ACCESSION PHASE 1 J5	AVENIR PHASE 1 J5
	19/12				JOURNEE DE RATTRAPAGE	
	26/12	VACANCES DE NOEL				
JANVIER	2/1					
	9/1		PHASE 2 PLATEAU 5 CHEZ A	PHASE 1 J6	ACCESSION PHASE 2 J1	AVENIR PHASE 2 J1
	16/1	PHASE 2 PLATEAU 5 CHEZ A		PHASE 1 J7	ACCESSION PHASE 2 J2	AVENIR PHASE 2 J2
	23/1		PLATEAU 6 CHEZ B	PHASE 1 RATTRAPAGE	ACCESSION PHASE 2 J3	AVENIR PHASE 2 J3
	30/1	PLATEAU 6 CHEZ B		Journée FUTSAL U10 U11	2ÈME T. FESTIVALFOOT / CHALLENGE DEP.	
FEVRIER	6/2		PLATEAU 7 CHEZ C	PHASE 2 J1	ACCESSION PHASE 2 J4	AVENIR PHASE 2 J4
	13/2	PLATEAU 7 CHEZ C		PHASE 2 J2	ACCESSION PHASE 2 J5	AVENIR PHASE 2 J5
	20/2		PLATEAU 8 CHEZ D	PHASE 2 RATTRAPAGE	JOURNEE DE RATTRAPAGE	
	27/2					
MARS	6/3					
	13/3	PLATEAU 8 CHEZ D THEME CARNAVAL		PHASE 2 J3	ACCESSION PHASE 2 J6	AVENIR PHASE 3 J1
	20/3		PLATEAU 9 CHEZ E	PHASE 2 J4	FINALE FESTIVAL FOOT	
	27/03 Pâques					
AVRIL	3/4	PLATEAU 9 CHEZ E THEME PAQUES		PHASE 2 J5	FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL	
	10/4		PLATEAU 10 CHEZ F	PHASE 2 J6	ACCESSION PHASE 2 J7	AVENIR PHASE 3 J2
	17/4	PHASE 2 PLATEAU D'EXPERIMENTATION		PHASE 2 J7	ACCESSION PHASE 2 J8	AVENIR PHASE 3 J3
	24/4					
MAI	1/5				FINALE REGIONALE FESTIVAL FOOT	
	8/5					
	15/05 Pentecôte				JOURNEE DE RATTRAPAGE	
	22/5		PLATEAU 12 CHEZ H		ACCESSION PHASE 2 J9	AVENIR PHASE 3 J4
	29/5	PLATEAU 11 CHEZ G	JOURNEE DEPARTEMENTALE U8 U9		ACCESSION PHASE 2 J10	AVENIR PHASE 3 J5
JUIN	5/6	JND U6 U7				

JOURS FERIES	29 MARS 2027 : Pâques	17 MAI 2027 : Pentecôte	Vacances d'Hiver et de Pâques
	6 MAI 2027 : Ascencion	1er Mai / 8 Mai 2027	